

• (1620)

La semaine prochaine, j'aimerais discuter avec lui de la manière dont il conçoit l'assurance-chômage, mais je dois lui rappeler que pour le moment, celui qui reçoit une formation en cours d'emploi ou suit un cours, comme on dit, et qui a droit à l'assurance-chômage peut la remettre à plus tard et réintégrer le monde du travail lorsque son cours est terminé ou bien il peut recevoir une allocation de formation, complétée par l'assurance-chômage, tout en suivant ses cours; de cette manière, le fait de suivre des cours plutôt que de rester chez soi et de recevoir l'assurance-chômage n'a aucune répercussion financière pour lui.

Monsieur l'Orateur, je vais examiner rapidement s'il y a des questions vraiment urgentes qui ne pourront être analysées en profondeur à l'étape de l'étude par le comité. Je vais m'abstenir de faire des observations sur le nombre des coiffeurs dans les provinces de l'Atlantique, mais cela pourrait peut-être expliquer la coupe de cheveux soignée des députés de cette partie du pays. C'est peut-être là que le ministre de la Main-d'œuvre devrait aller se faire couper cheveux.

De toute façon, permettez-moi de vous dire que l'adoption de ce bill qui, j'espère, sera chose faite au début de la semaine prochaine, fera beaucoup pour mettre fin à la discrimination. Je crois que c'est un point sur lequel tous les partis sont d'accord et j'espère que, reconnaissant tous l'importance de mettre à jamais fin aux discriminations, involontaires mais déplorables, exercées contre certains groupes de Canadiens, ils collaboreront de façon peu commune la semaine prochaine à faire franchir au bill toutes les étapes, c'est-à-dire l'étude en comité et la troisième lecture.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à une question posée tout à l'heure par le député de Malpèque (M. MacLean) sur les travaux de la semaine prochaine. Lundi, nous mettrons en délibération le bill sur le crédit agricole, puis le bill relatif aux dépenses des Chemins de fer Nationaux.

L'hon. M. MacLean: Je présume que nous suivrons le même ordre mardi et mercredi?

L'hon. M. MacEachen: Oui, si nous n'avons pas terminé.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Comme il est 4 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics, les avis de motions et les bills privés.

[L'hon. M. Mackasey.]

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

COLLINE DU PARLEMENT

MESURE TENDANT À INTERDIRE L'EMPLOI DE L'EXPRESSION À DES FINS COMMERCIALES

[Français]

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton) propose: Que les amendements apportés par le Sénat au bill C-78, Loi concernant l'emploi de l'expression «Colline du Parlement», soient lus pour la 2^e fois et agréés.

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Il semblait convenu, avant que la Chambre accepte de prolonger le débat sur le bill C-195, intitulé «Loi modifiant la Loi sur la formation professionnelle des adultes», que deux bills publics pouvaient être étudiés cet après-midi, soit le bill C-78, intitulé «Loi concernant l'emploi de l'expression «Colline du Parlement», qui avait été proposé par l'ancien député de ...

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est précisément le bill que monsieur l'Orateur vient de mettre en délibération, en français.

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je voudrais ...

M. Clermont: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Même si le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) passe pour une autorité en matière de procédure de la Chambre, je me suis levé pour invoquer le Règlement, et s'il veut encore patienter une minute, il va connaître la raison de mon rappel au Règlement. Il était possible que le bill C-78, proposé par l'ancien député d'Ottawa-Centre (M. McIlraith), qui siège maintenant au Sénat, de même que le bill C-17, intitulé «Loi modifiant la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles (Ceintures de sécurité)», proposé par l'honorable député de Surrey-White Rock (M. Mather) soient adoptés aujourd'hui en deuxième lecture.

Mon rappel au Règlement est celui-ci, monsieur le président: Est-ce qu'on ne pourrait pas décider que seul le bill C-78 soit étudié, après quoi la séance serait ajournée?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire remarquer que c'était compris lorsque, il y a une demi-heure, nous avons convenu de rogner sur l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire pour disposer du bill présenté par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Mackasey). Il était entendu que nous réserverions suffisamment de temps pour étudier le bill C-78, et le député de Surrey-White Rock (M. Mather) a compris qu'il faudrait nous pencher sur son bill une autre fois.

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être aider les députés en leur donnant quelques explications sur les amendements que l'on nous a présentés. Les honorables députés se souviennent que ce bill fut adopté à l'unanimité car il montrait la